



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Création du S.I.V.U. par arrêté préfectoral du 4 avril 2000

Séance publique du 18 décembre 2025

Membres en exercice : 8

Date de Publicité : 18 décembre 2025

D/2025-031

Aujourd’hui, jeudi 18 décembre 2025, à 11 heures 06, s’est réuni au SIVU BORDEAUX-MERIGNAC, 40 avenue de la Gare à Bordeaux et en visio-conférence le comité syndical sous la présidence de :

Madame Delphine JAMET

Etaient présents :

A titre de titulaires :

Mesdames BOUVIER, DELUC, DEMANGE, JAMET et SCHMITT et Messieurs BELPERRON, FEYTOU et GIRARD

A titre de suppléante :

Madame AMOUROUX

Etaient excusés :

Mesdames DELNESTE, EL KHADIR, FAHMY, JUSTOME, KUHN et LE BOULANGER et Monsieur ARFEUILLE



SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATION UNIQUE DE BORDEAUX-MERIGNAC

D-2025/031

Budget de l'exercice 2025-Décision Modificative n°2 – Approbation

Madame Delphine JAMET, Présidente, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

La présente Décision Modificative a pour objet de réajuster les prévisions du Budget Primitif et du Budget Supplémentaire pour l'exercice 2025 en fonction de la réalité de l'exécution budgétaire et des données relevées en cours d'exercice.

D'une part, les repas commandés et facturés, en plus des prévus au budget, depuis le début de l'année, génèrent une consommation de crédits alimentaires supplémentaires ;
D'autre part, l'annulation de titres sur exercices antérieurs, sur le chapitre 67, non suffisamment doté, demande des crédits supplémentaires.

Le budget 2025 du SIVU a besoin d'une nouvelle décision modificative.

En Dépenses de fonctionnement : 130 000,00 €

| | |
|----------------|---------------|
| Compte 60623 : | +120 000,00 € |
| Compte 673 : | +10 000,00 € |

En Recettes de fonctionnement : 130 000,00 €

| | |
|----------------|---------------|
| Compte 7018 : | +120 000,00 € |
| Compte 74888 : | +10 000,00 € |

En conséquence, j'ai l'honneur de vous proposer, Mesdames, Messieurs, le vote de la délibération suivante :

LE COMITE SYNDICAL

Vu les délibérations D-2024/031 et D-2025/015, D-2025/020,

Vu les articles L1111-1, L1611-2 et L1612-11du CGCT,

**La Cuisine
Bordeaux-Mérignac**
40 avenue de la gare
33200 BORDEAUX

05 57 00 04 00



SIVU BORDEAUX-MERIGNAC
SIRET 253 306 187 00035

Adopte la délibération suivante :

Article 1 :

Adopte la Décision Modificative n°2 de l'exercice 2025, s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant pour la section de fonctionnement à +130 000,00 € et pour la section d'investissement à +0,00 €.

Article 2 :

Autorise la Présidente à signer tout document afférent à cette affaire.

Adopté :

Voix pour : **8**

Voix contre : **0**

Abstentions : **0**

Fait et délibéré à Bordeaux au siège social le, 18/12/2025

La Présidente,
Delphine JAMET



3 110 000,00 €

3 00 000,00 €